Le Mouvement Populaire Russe

Un représentation nationale

Saint-Pétersbourg, 7 juin.

Malgré la défense qui lui en avait été faite par le gouverneur général, le Conseil municipal de Saint-Pétersbourg a décidé, dans sa séance d'hier, de délibérer immédiatement sur la convocation immédiate des représentants du peuple.

Il a décidé de porter cette délibération à la connaissance du comité des ministres et a affirmé la nécessité d'une convocation immédiate des représentants du peuple pour discuter avant tout la question de la cessation des hostilités.

Protestations populaires

La municipalité de Moscou a reçu la délégation suivante signée par 37 conseillers municipaux :

Les soussignés conscrits jusqu'à la dernière heure du dernier représentant du peuple, dans la raison, et l'équité, et le sentiment de la responsabilité devant la conscience nationale ne cesseront désormais que la guerre le plus hâtée et le plus magnifique de l'histoire, ne cessent désormais que le peuple pour le pays, continue sans discontinuer du peuple russe.

A Moscou cette manifestation fut suivie par une grande manifestation populaire tout spontanément allégeant de la convocation des représentants de la nation est impossible, à l'heure où la guerre et d'une paix digne de la Russie, et de procéder à la reconstruction de l'édifice national.

Ayant connaissance de leur devoir civique, les soussignés ne cessent de conseil municipal de Moscou à reconnaître comme indispensable la convocation immédiate des représentants du peuple, dont la première tâche sera consacrée dans la solution de la question de la guerre ou de la paix.

Malgré la prohibition faite par le gouvernement de progrès des conseillers, les membres se sont réunis dans une maison particulière pour délibérer sur les mesures qui devront être prises en raison de la destruction de la flotte de la Baltique.

La conférence des délégués des membres et des maires a duré toute la journée. De même que dans la déclaration, les orateurs ont renoncé que le moment était venu et il était nécessaire d'écouter la voix du peuple et au le peuple devait résoudre lui-même la question de la guerre ou de la paix et procéder à la reconstruction de l'édifice national.

Les Journalistes et la Révolution

Saint-Pétersbourg, 7 juin.

L'Union des journalistes russes a affiché un manifeste de la rivière et a orné sur la Néva pendant six heures aujourd'hui. Elle a, pendant ce temps, tenu une réunion à huis clos, sous la protection de la police.

Ce meeting, entre autres choses, a voté une résolution en faveur de la convocation immédiate d'une assemblée constituante.

Il a aussi décidé de participer à la manifestation qu'un organe actuellement, et qui doit avoir lieu sur la place du Sénat.

La résolution finale même l'arrivée de la révolution russe.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

La santé de Rodjestvensky

Tokio, 7 juin.

L'amiral Rodjestvensky reprend graduellement des forces ; il peut maintenant se contenir sur son lit ; on pense que, dans deux mois, l'amiral russe sera tout à fait sur pied. La nourriture du malade est préparée sous la direction du médecin en chef de l'hôpital.

On fait tout pour ménager les souffrances de Rodjestvensky ; ce dernier apprécie beaucoup les bons traitements dont il est l'objet ; on a demandé à l'amiral s'il désirait que sa nièce quitte le navire-hôpital pour aller le soigner ; il aurait répondu qu'étant donné les bons traitements dont on l'entoure, la présence de sa nièce ne serait pas nécessaire.

L'Alliance Anglo-Japonaise

Tokio, 7 juin.

La question du renouvellement de l'alliance anglo-japonaise, continue à occuper le public et le monde officiel et diplomatique. Certaine fort observer que la grande victoire de la armée du Japon est une conséquence directe de l'alliance anglo-japonaise ; car, sans cette alliance, la France aurait pu donner à l'amiral Rodjestvensky des bateaux belles, qu'en dépit de prudence la détermination qu'il avait prise, il aurait pu éviter une bataille décisive en restant continuellement dans les eaux françaises, d'où il aurait menacé le commerce japonais.

Le *Nichi-Nichi-Shimbun* dit aujourd'hui : « Si on n'apporte aucune modification aux articles de l'alliance, on peut être sans crainte de se tromper que ron renouvellement sera accueilli avec une faveur universelle. Il n'est pas nécessaire d'insister que la période de cinq années soit écoulée. Si on introduit dans le traité les modifications proposées par M. Chamberlain, ces modifications contribueront certainement au maintien de la paix universelle. »

Merveilleux sang-froid de Togo

Tokio, 7 juin.

Un correspondant de *Daily Telegraph* télégraphie que, durant la bataille navale de Tsushima, le *Mikasa* était le plus gêné de la mêlée et qu'on ne saurait trop vanter le bravoure de l'amiral Togo.

Bien que le tir des Russes fut plus meurtrier, même le commandant du navire, l'amiral anglais, Pakenham, resta sur le pont, tête à bâbord et à la hauteur des machines ; cependant les [illegible] du navire amiral japonais furent cette à souffrir, ce qui montre que les Russes étaient très bons.

Au commencement du combat, le lieutenant japonais Matashiro fut blessé à la tête ; deux officiers et trente sous-officiers furent également blessés. Le *Mikasa* est, de tous les gros navires de guerre japonais, celui qui s'approche le plus près des navires russes.

Pendant que l'amiral Togo se trouvait dans la principale tourelle, donnant des ordres, un éclat d'obus vint frapper un lieutenant qui se trouvait à son côté : l'amiral approcha immédiatement pour relever le blessé ; l'attitude de l'amiral Togo ne changea en rien aussi intimidant ; il remarqua non abordonnée plus un moins excitée et tranquillement, il surveillait l'état de la flotte russe ainsi que la vienne poupre.

Quand la victoire fut complètement assurée il fit [illegible] le plus grand soin de tous les détails, principalement de faire rechercher les restes de la flotte russe ; il ne quitta jamais la dunette, restant ainsi, bravant la fatigue.

L'amiral Togo, continue le correspondant, ne quitta son navire que le 2 juin, mais n'est la première fois qu'il descendait à terre, et ce fut uniquement pour aller rendre visite à l'amiral Rodjestvensky.

La neutralité américaine

St-Pétersbourg, 7 juin.

Le correspondant de la *Nouvelle Presse* annonce que les Japonais se retirent vers le sud. Le *Russe* dit que le comte Cassieri ambassadeur aux Etats-Unis a violemment protesté contre le traitement infligé aux vaisseaux russes à Manille. Le président Roosevelt est, à cette occasion sévèrement blâmé par certaine presse russe.

La question de la paix

Saint-Pétersbourg, 7 juin.

A la suite d'un conseil extraordinaire tenu à Tsarskoïé Sélo hier, les efforts des partisans de la paix se sont trouvés déjoués. On prévoit maintenant la guerre à outrance.

Les ambassades d'Angleterre et des Etats-Unis, à Saint-Pétersbourg, ont catégoriquement dû [illegible] leur gouvernement de faire actuellement des démarches quelconques auprès du gouvernement russe en vue de l'ouverture des négociations en faveur de la paix.

INFORMATIONS

Suicide d'un financier

Paris, 7 juin.

M. Emmanuel Eggly, coulissier, dont les bureaux se trouvent au n° 31 de la rue Le Peletier, vient de mourir.

Rien, dans sa situation financière, ne laissait prévoir cette de tragique, mais on dit que de son employé. Sa disparition n'était pas normale, et hier soir, il se rendait de la Bourse, où il avait passé l'après-midi, M. Emmanuel Eggly s'est manifesté aucun inquiétude.

Un incident à la frontière

Briey, 7 juin.

On mande de Briey qu'un gendarme, nommé Cleess, ayant aperçu deux soldats allemands qui se promenaient à la lisière sur le territoire français, il les reconduisit sur le territoire français, vers une [illegible] de Pont-Sous-Cocheren. Le gendarme, ces deux soldats revenaient avec une dizaine de camarades à l'endroit d'où ils venaient d'être expulsés. Mais à la suite des observations réitérées du gendarme Cleess, les soldats allemands se retirèrent.

Jeune fille assassinée

Beaumont-sur-Oise, 7 juin.

Une enfant de quatorze ans, Marie Thomas, habitant Beaumont-sur-Oise (Seine-et-Oise), a été étranglée et jetée dans la rivière par un vagabond, sur lequel la justice se possède aucun renseignement.

L'extrédition de Mary Raynaud

Londres 7 juin.

La magistrat de Bow Street a ordonné l'extradition de la femme Mary Raynaud, pour banqueroute frauduleuse seulement, et non pas pour abus de confiance. Raynaud a interjeté appel.

La mission Charcot

Paris, 7 juin.

M. Charcot et les membres de sa mission sont arrivés à Paris à 10 heures 30. Ils ont été reçus par M. Thomson et les notabilités scientifiques. M. Thomson a conféré à M. Charcot l'ordre de la Légion d'honneur.

CHRONIQUE RÉGIONALE

Nos représentants. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais :

1° Sur l'amendement de M. Allard, tendant à la suppression de l'article 5 (séparation des Eglises et de l'Etat).

La Chambre des députés a rejeté par 469 voix contre 76.

Ont voté *pour* : MM. Basly, Delcourte, Dervy, Lemaire, Lepez, Sehr.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Barrois, Béhelle, Berner, Bouts, Cardon, Cochin, Danette, Debève, Delaine, Delelis, Dron, Evrard Elies, Lamendin, Lepez, Mill, Pasquel, Rose, Selle, Vallois.

N'ont pas pris part au vote : MM. Delcourt, Lemire, de Montalembert, Motte, Morel, Pichon, Vallistedier.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Bénaville, Berner, Cardon, Debève, Delontaine, Dalery, Drot, Evrard Elies, Lamendin, Lepez, Mill, Pasquel, Rose, Selle, Vallois.

N'ont pas pris part au vote : MM. Motte, Jeanne, Guillaine, Lous.

2° Sur l'amendement de M. Meere et la pénalisation de ses collègues à l'article 5 du projet de séparation, ainsi conçu :

« Les ministres des cultes actuellement salariés par l'Etat, les départements et les communes, qui seront maintenus en fonctions, continueront à recevoir leur traitement pendant un délai de cinq ans à partir de la promulgation de la présente loi.

« Passé ce délai, ceux d'entre eux qui continueront leurs fonctions dans les villes d'une population inférieure à 2.500 habitants, percevront une pension égale au trentième du leur traitement actuel multiplié par le nombre d'années de service pendant lesquelles ils auront été salariés par l'Etat, sans que cette pension puisse dépasser le montant de ce traitement. »

La Chambre des députés a rejeté par 304 voix contre 272.

Ont voté *pour* : MM. Adam, Barrois, Béhelle, Berte, Bouts, Cardon, Cochin, Danette, Debève, Delelis, Grousseau, Guillain, Lamire, Lous, de Mécée, Morel, Morel, Pichon, Rémi, Rose, Taillandier, Vallois.

Ont voté *contre* : MM. Basly, Berner, Debève, Delontaine, Dervy, Drot, Evrard Elies, Lamendin, Lepez, Mill, Pasquel, Selle.

Chemin de fer du Nord. — *Excursions en Belgique.* — La Compagnie du Chemin de fer du Nord mettra en marche un train de plaisir à marche rapide et à prix très réduits le 2e et 3e classes, vers le Belgique, les lundi 12 juin et dimanche 25 juin, au départ de Lille, St-Amand, Valenciennes, Aremes et Fourmies, aller et retour le même jour, facilitant la visite des Fêtes de la Meuse, de la Lesse, de la Hommée et des grottes de Han.

Trains spéciaux pour les courses d'Arras. — Les Compagnies du Nord et de l'Ouest [illegible] les Trains spéciaux, ces deux sociétés revenant avec une dizaine de camarades à l'endroit d'où ils venaient d'être expulsés. Mais à la suite des observations réitérées du gendarme Cleess, les soldats allemands se retirèrent.

Ligne de Merquion — Arras, 11 h. 13 se-ir — Douai, 11 h. 10 — Douai, 11 h. 27 — Saint-Amand, 11 h. 45 — Condé, 11 h. 50 — Condé, minuit — Quesnoy, minuit 11 — Inchy, minuit 17 — Bousy-Bavelle, minuit 23 — Merquion, minuit 30.

Trains spéciaux pour les courses de Quesnoy. — A l'occasion des courses qui auront lieu le 18 juin, à deux heures et demie de l'après-midi, la Compagnie du Nord mettra en marche un train spécial de Douai, à Quesnoy, qui servira à l'aller et à retour.

Douai, départ 12 h. 11 soir ; d'Hornechy, à 12 h. 19 à Cateau, à 12 h. 27 ; d'Ors, à 12 h. 37 ; de Landrecies, à 12 h. 45 ; d'Hochette, à 12 h. 54 ; d'Aulnoye, à 1 h. 10 ; de Berlaimont, à 1 h. 22, pour arriver à Le Quesnoy à 1 h. 27 soir.

Le retour, en train partira de Quesnoy à 7 h. 10 soir pour être à Aulnoye à 7 h. 33 soir.

Les voyageurs pour la direction de Busigny prendront le train qui quitte Aulnoye à 8 h. 24 soir.

Les examens du brevet élémentaire. — La session des examens du brevet élémentaire pour les aspirantes des départements s'ouvrira le 20 juin et non le 19, date précédemment fixée.

Receveurs buralistes. — Les Receveurs buralistes qui n'ont pas se rendre dimanche dernier à leur chef-lieu d'arrondissement pour la formation des sections de leur Syndicat général, sont priés d'envoyer leur adhésion, sans aucun, y joindre leur cotisation à M. Camille Bétes, receveur buraliste à Lille, 349, rue Gambetta, qui le transmettra aux présidents des sections.

Douanes. — M. Pierre, passe de vérificateur à Lille, vérificateur au Havre, sous-inspecteur à Fécamp.

M. Louis, vérificateur au Havre, sous-inspecteur à Fécamp.

Wenzel, sous-lieutenant de douane, Chambre-des-Bois, passera à Calais.

M. Fortiale, vérificateur adjoint à Ancoz de 2.200 à 2.500.

LA RÉGION

LE DRAME D'ANZIN

Mercredi, vers six heures du soir, le parquet de Valenciennes a été avisé par le parquet de Louvain de l'arrestation à Tirlemont de Joseph Verstrepen, individu qui, lundi matin, à Anzin, fit d'un coup de couteau à la gorge une femme Vandesle, née Marie Hesmet, dans les circonstances que la *Presse du Nord* a relatées.

La justice belge avait été mise sur la piste du meurtrier, apprhéhée, qui était présumé dans son pays, et on s'était par [illegible] Anzin. L'Escout aussi du bruit qu'avait couru par la vente à Anzin, d'un beau-frère de Verstrepen, habitant Tirlemont, qui prétendait ignorer le malheureux détail de drame.

Eu réalité cet habitant de Tirlemont qui avait, dès lundi soir, donné aux de meurtrier avait été envoyé par lui à Anzin afin de connaître l'état de l'enquête de la justice française.

Mais ce voyage avait plutôt découvert Verstrepen, car il avait amené M. Orthengne, commissaire de police à Anzin, à croire que le meurtrier s'était réfugié chez son beau-frère, à Tirlemont, et à donner des indications dans ce sens à la justice belge.

Les obsèques de la femme Vandesle ont eu lieu mercredi soir, sans aucune assistance, et il ne s'est pas produit d'incidents.

Les Voleurs de Coffres-Forts

A DENAIN

Dans la nuit du 6 au 7 juin, des voleurs se sont introduits dans le bureau des frères Demange, fondeurs à Denain, chemin d'Estaire.

Le bureau se trouve dans une pièce de bâtiment fermé à la rue, au rez-de-chaussée ; les voleurs ont fait sauter la serrure de la porte et sont entrés dans le bureau par cet endroit ; ils ont enlevé le coffre-fort qui pèse environ 600 kilos, ils l'ont transporté dans un chemin de bêt, à cinquante mètres des habitations, en ont ouvert une grande porte en bois attenante à une clôture de ce terrain, du côté face à la rue d'Estaire, de l'autre côté un chemin de fer du Nord, derrière ce château de M. Mellez ; ils ont enlevé une roue en fer qui pèse environ cinquante kilos et en ont servi de cet objet pour défoncer la porte du coffre-fort.

Ils ont dû être fort surpris quand la porte fut enlevée : il n'y avait pas un sou dedans ; il ne contenait que des registres, factures et papiers d'affaires, le tout en travail renfermé par mesure de précaution en cas d'incendie.

M. Augustin Cromm, qui occupe un assez vaste terrain clôturé d'une palissade pour son magasin de bois qui fait face au hangar de la petite vicinale de chemin de fer du Nord, lui ont décloué cinq planches à la dite clôture pour avoir une deuxième sortie en cas d'événement. Une enquête est ouverte.

Trois hommes asphyxiés

AU PORTEL

Mardi après midi, au chalet de Mme Péron, résidant à Paris, des ouvriers étaient occupés à creuser un puits dans le cour d'une maison en construction au Portel, au lieu dit « la Rio-du-Cat », quand un terrible accident s'est produit.

L'un deux, nommé Coustard, descendit pour percer des trous. Ne l'entendant pas revenir, l'un de ses camarades, Deschochois, descendit à son tour. Lui non plus ne donne bientôt plus signe de vie. C'est alors qu'un troisième ouvrier, Moret, descendit dans le puits, pour subir le même sort que les précédents.

Enfin, un autre ouvrier, prenant la précaution de descendre jusqu'à moitié, s'aperçut ses trois camarades gisant inanimés au fond du puits.

Devant l'impossibilité de tenter autrement un sauvetage des malheureux, M. Gourney, maire, qui avait été informé, téléphona à Boulogne l'envoi d'urgence des pompiers munis d'appareils respiratoires et d'une pompe pour dégager le gaz.

Ce ne fut que six heures après l'accident que les cadavres purent être enfin remontés.

Des trois victimes, Coulevart est un Boulonnais ; Deschochois habitait le Portel et on ne sait pas le nom et l'origine de troisième.

Cette triple asphyxie a causé parmi la population une vive impression.

Le mort est attribué à des émanations de gaz délétères.

Demain
SIX PAGES

CARNET DU LECTEUR

DEUIL

A Avesnes. — Nous apprenons la mort de M. Georges Mesnes, survenue lundi, à la suite d'une attaque d'apoplexie. Nous adressons à sa mère nos sincères condoléances.

SOUTIENS DE FAMILLE

Nord

Sont dispensés à ce titre :

Arrondissement de Cambrai

Classe 1902. — MM. Arthur Gaides, d'Iwuy ; Benoit Lemaire de Fontaine-au-Pire ; André Tuin, de Villers-en-Cauchies ; Arthur Sylleboraque, de Quiévy ; Jean Gordon, de Villers ; Alphonse Bisot, d'Annezé ; Arthur Rouzy, de Vitry.

Classe 1904. — Charles Hustes, Jules Bury, Charles Trioux, Adolphe Chemin, à Villers ; Jules Calligan, Hector Debéla, Henri Debéla, Isidores Monies, Désiré Semilors, Louis Bresnoc, de Cambrai ; Auguste Morin, de Fressies ; Marcel Vasseur, Alexis Régnier, de Saint-Souplet ; Gustave Dehon, Léon Tatinchaux, Emile Godes, Henri Cardons de Fontaine-Notre-Dame ; Octave Desaison, Albert Bricout, de Niaux ; Jules Nulin, de Saint-Aubert ; Oscar Lemaire, Eugène Delecourt, Louis Hureau, de Quiévy ; Joseph Levêque, Pierre Lapine, de Beaurois.

Hippolyte Massaud, Léandre Guidon, Cés. Monies. d'Avesnes-les-Aubert ; Jean Lefèvre, de Bévillers ; Joseph Demarez, de Crèvy ; Jules Pouleia, de Lieny ; Félix Brilat, de Clary ; Elie Mahieu, de l'Escaudoeuvre ; Gustave Malentant, de Meurcit ; J. Ste Longue, d'Iochy ; Léon Lecière, de Troisvilles ; Octave Dressiaux, de Fontaine-Notre-Dame ; Octave Villers Plouich ; Jules Delmer, Alf. Grimet, de Maretzère ; Ernest Goisard, de Caverson ; Ernest Ducamp, de Cagnoncles ; Henri Claise, Henri Ledoux, de Viesly ; Emile Giesst, de St-Waast ; Auguste Delage, d'Haussy ; Achille Bourlet, Aimé Mérieux, de Seuboir ; Jules Noyelle, de Sommaing.

Arrondissement de Douai

Classe 1903. — Pierre Lalebera, de Douai ; Adolphe Demeie, Edouard Aerdes, d'Aniche ; Germain Dervoeux, de Gœchy ; Georges Corbin, de Somain ; Jean Baptiste Cardellier, de Vred.

Classe 1904. — Victor Deon, de Cuinlain ; Cherles Hérous, de Brunémont ; Léon Poulain, de Monchecourt ; Paul Mesnager, Victor Capon, de Lallaing ; Jean-Ben ; Octave Regnart, de Lécluse ; Charles Montagne, de Masny ; Jules Dumont, d'Arleux ; Antoine Vella, de Fresnes ; Edmond Dangin, de Douai ; Jules Lefebvre, Alfred Fourmeaux, de Sin-le-Noble ; Eugène Henotia, Laurent Sède, Amand Parez, Gustave Blanselle, Victor Simonet, Ferand Pengnion, Oscar Marquis, F. Hémet, Hippolyte Cendrier, Gustave Anseron, J.-B. Dorgennaucourt, J.-B. Dostée, de Flines ; Victor Doris, de Waziers ; Eugène Flamgen, Henri Girard, Clément Verbery, Ernest Noterman, Anthime Tilleadier, Jules Debrulle, Charles Lalande, de Douai ; Hector Delahaye, Jules Wacheux, de Lambres ; Augusta Russe, Camille Tiano, de Roucourt ; Alfred Lemaire.*

MM. Tussenot Pierre, Henri Bourlet, Lévin Denoel, de Flers ; Abel Petit, d'Esquerchin ; Emile Prévoost, de Rémy-Beaucourt ; Ernest Dhenain, François Jovenet, d'Auchy ; Jacques Poulain, André Delval, de Masny ; Antoine Heloffre, Henri Lemoine, d'Aberchicourt ; Pidéle Lorent, de Lestrem ; Hippolyte Desprez, de Douchy ; Léopold Preumont, de Montigny-en-Ostrevant, Charles Martinelle, Alcibiad Lemprel, de Fa-min ; Edouard Brabant, d'Erre ; Auguste Lyard, de Beauvigne ; Jules Henri, de Marchiennes ; Jules Daraché, Ferdinand Simon, Louis Bleuet, Camille Dubem, de Courtrches ; Julien Lecat, de Beuvry ; Charles Bassery, Amand Martinache, de Nomain ; Camille Beaumont, d'Aix ; Alfred Dhainaut, de Faumont.

Arrondissement d'Hazebrouck

Classe 1903. — MM. Arthur Cauvel, de Bailleuleux ; Gaston Coisne, de Merville ; Louis Wenzel, d'Estaire.

Classe 1904. — Aimadée Verbeyde, de Steenwerck ; Désiré Mongent, de Nieppe ; Louis Charlin, de Nordpeene ; Riphell Lionnay, à Cobbrecaele ; René Lelrenche, de Cassiere ; Clément Schryve, de Renescure ; Albert Bertelout, d'Hondegheem ; Joseph Vandeculle, Auguste Ryckewaert, de Steenvoorde ; Gaston Bepeyre, de Thiennes ; Clément Broion, Ignace Merey, de Steenbecque ; Désiré Coarty, Germain Delisseux, de Merville ; Daniel Lingère, Edmond Weymelle, d'Estaires ; Jules Dujardin, de La Gorgue.

Arrondissement de Valenciennes

Classe 1903. — Cassimir Douel, d'Hélesmes, Arthur Chotieau, d'Hasnon ; Alphonse Legrand, de Onnaing ; Alphonse Lépinay, de St-Amand ; Jules Demery, de Thun.

Classe 1904. — Adolphe Devemy, d'Avesnes-le-Sec ; Louis Dacquigny, Henri Dion, Constant Dion, de Bouchain ; François Lecoq, de Prouvy ; Félicien Sénéchal, de Lieu-St-Amand ; Hidephonse Merquet, de Mastaing ; Charles Dieulot, de Douvrille ; Auguste Barbotin, d'Hordain ; Jules Lagrange, de Nuyelles ; Cyrille Dessery, de Wasnes-au-Bac ; Emile Bouffiez, Emile Vlaim, Léon Glagnon, de Fresnes ; Armand Durieux, Gustave Dancin, Victor Faux, d'Escaudœuvres ; Lucien Cassies, Léon Ferrool, de Condé ; Léon Queulies, de Thivencelles, Henri Michaux, de Vieux-Condé ; J.-B. Bresnart, Désiré Bertin, d'Hérin ; Florent Potier, Auguste Blaise, Pierre Bernard, Fleury Lolong, Maximilien Desliaux, de Douai ; Armand Vandromme, de Douchy.

Léon Lemire, Ferrand Chevin, Henri Delcourt, Désiré Carpentier, Alfred Fontaine, Edmond Lesaunt, René Brieacq, Maurice Houzé, Léon Parent, Joseph Devisse, de St-Amand ; Oscar Debeyre, de Flines-les-Mortagne ; Alfred Carligny, Oscar Lequine, de Raismes ; Jules Leblanc, Armand Lequien, de Mortagne ; Jules Dendin, Eugène Mouret, Clément Flamencourt, d'Hérin ; Hippolyte Wibaux, Emile Delotte, de Château-l'Abbaye ; François Dupont, de Flines ; Maurice Bohy, Ferdinand Ballinge, de Millonfosse ; Blas, de Bellaing ; Alphonse Lecocq, de Lecelles ; Gustave Dambreses, César Becquet, François Bastigny, Georges Podevin, Victor Gusse, de Valenciennes ; Edouard Lebrun, d'Hérin ; André Petit, de Mouy ; Alfred Lemaine, Charles Lefebvre, Faustin Coquiere, de Verchain-Maugré ; Raphaël Alphonse, Henri Poiret, de Quiévrechain ; Ernest Cosin, de Curgies ; Henri Delbauffe, Armand Wamespain, de Beuvrages ; Emile Walters, de Wallers ; Ferrand Bar, François Maillard, d'Hérin.

Notre ami et collaborateur Paul Assegnion, vient d'être cruellement frappé dans ses plus chères affections.

Madame Assegnion a succombé hier, après une brève maladie, laissant dans la plus vive douleur son mari et ses cinq enfants.

En une année pénible circonstance, que pourriez-vous dire à notre ami, qui fut capable d'adoucir sa peine ?

Il faut qu'il aime, cependant, que tous ceux qui le connaissent, tous ceux qui, depuis bientôt vingt-cinq ans, vont pu apprécier, dans cette maison du *Progrès*, ses qualités sérieuses et sûres, partagent son deuil et déplorent l'irréparable perte qu'il vient d'éprouver.

Pour notre part, nous tenons à l'assurer de notre sympathie affectueuse. Trop de deuils nous affectent à lui pour que son affliction ne soit pas la nôtre, car le tâche accomplie en commun, d'un même cœur et dans une semblable pensée, fait qu'on apprécient à la même famille.

Au nom du *Progrès* et de l'Avenir, au nom de tous les amis du journal, au nom de tous ses collaborateurs et de son personnel, nous adressons à Paul Assignion et aux siens l'expression de nos plus profonds regrets.

LES ABUS AUX TABACS

Nos constatations d'hier sur la fraude dont est servi le public réclamant les cigares dits « dépouillés », ont eu un grand retentissement. Déjà nous avons reçu des informations définitives concernant l'organisation et les agissements de cette entreprenante administration des tabacs. Ils feront le sujet de nouveaux articles. — *A. L.*

Dernière Heure

La Guerre Russo-Japonaise

Le sort de Linievitch

Nous recevons les deux dépêches suivantes fort remarquables par leur contradiction :

Saint-Pétersbourg, 7 juin.

Interrogé sur la question de la guerre ou de la paix, le général Linievitch a donné un avis favorable à la continuation de la guerre.

Il dit que la défaite navale n'a rien changé dans ses plans de campagne. Il ne juge aucun fort pour prendre l'offensive et chasser exterminer les Japonais en Mandchourie.

Il regrette simplement que le manque de flotte ne permette pas d'e-pédier porter la guerre au Japon.

Saint-Pétersbourg, 7 juin.

Le bruit court que Linievitch serait dans une mauvaise position et qu'il serait presque complètement battu par les troupes japonaises.

Il ne convient d'enregistrer cette nouvelle que sous toutes réserves : démentie ou affirme que les troupes japonaises ont trois fois supérieures.

Les navires russes à Maulile

Maulile, 7 juin.

L'ordre du président Roosevelt prescrivant que les navires russes qui sont ici partiront dans les 24 heures, à compter d'aujourd'hui midi, ou seront internés, a été remis à nous heures, ce matin, à l'amiral Enquist.

La question des Finances en Russie

Londres, 7 juin.

On annonce de bonne source que le gouvernement russe va se trouver, fin juin, dans l'obligation de rendre 300 millions de francs, dus à une grande maison de banque allemande, 125 millions en Angleterre et 75 millions à des banques françaises, pour avances particulières en obligations contractées depuis 1904.

Le Roi de Norvège détrôné

Christiana, 7 juin.

Le storthing a déclaré que le roi ayant cessé de remplir les fonctions du roi de Norvège, l'union avec la Suède sous un roi est dissoute et il a transféré le pouvoir du gouvernement au cabinet actuel et il prie le roi de coopérer à ce qu'un jeune prince de la maison Bernadotte monte sur le trône de Norvège.

Fin de la grève de Cette

Cette, 7 juin.

Un accord est enfin intervenu. Les chargeurs ont accepté les conditions patronales. Les délégués patronaux et ouvriers discutent en ce moment les termes du contrat.

---

20 — LE

VENTRILOQUE

PAR

XAVIER DE MONTÉPIN

PREMIÈRE PARTIE

L'ASSASSIN DE MARIETTE

Le gendarme fit le salut militaire et quitta la chambre.

Il trouva dans le couloir Jean-Marie soucieux, et plus qu'une trois quarts endormie, qui ne révélait pas pour demander d'une voix douceur et rageuse à la fois :

— Enfin, se couche-t-on ?

Le groom rustique n'obtint que cette réponse qui semblait *stéréotypée* sur les lèvres du brigadier :

— On ne m'regarde pas...

— Monsieur le juge d'instruction, dit Jobin, je vais avoir l'honneur de prendre congé de vous... Je serais à vos ordres, si vous avez besoin de moi... Mais, si vous le voulez, j'aimerais mieux, pour beaucoup, vous avoir [illegible] ce soir plus tôt.

— J'ai besoin de vous tout de suite... [illegible]

— Que doit-je faire ?

— Asseyez-vous là, prenez une plume, et écrivez...

— Que doit-je écrire ?

— Le texte d'une dépêche adressée au chef de la sûreté, en double expédition, à la préfecture de police et à son domicile particulier, afin qu'il se rende au Grand-Hôtel sans perdre une minute, qu'il demande ce qu'est devenu Georges Pradel et qu'il me rapporte à l'instant même les renseignements obtenus.

Jobin faisait déjà courir la plume sur le papier.

— Voilà..., dit-il quand il eut achevé, en présentant la feuille au juge d'instruction.

— C'est cela même... Et ce dernier. A cinq heures du matin on portera cette dépêche à Malesnay... Avant neuf heures nous pourrons avoir la réponse... Bonsoir, Jobin... Reposez-vous en, peu, je vous en conseille, car la journée de demain, je le prévois, sera fatigante...

— Rien ne me fatigue... répliqua l'agent. Je suis d'acier... C'est mon état qui veut ça, et j'avais la vocation.

Tout en regagnant l'auberge de la *Pomme sans pépins*, le policier se disait :

— Notre chef juge avec beau faire, il ne parviendra pas à établir que le ventriloque est coupable et, quant à Georges Pradel, les choses qui me semblaient si claires le sont décidément beaucoup moins qu'elles n'en ont l'air ! Pourquoi ce bonhomme-là est son nom tout haut devant Jean Paque ? Pourquoi tout cela est vrai qu'il a-t-il pas jusqu'au bout brûlé la lettre de son oncle ? Pourquoi ? pourquoi ? pourquoi ? Je ne sais si me tête s'affaiblit, mais il me passe en ce moment d'étranges idées dans la cervelle ! Ah ! bas ! n'y pensons pas... Il faut jouer demain.

XXIV

Le docteur Grenier avait remis son rapport au juge d'instruction au moment où l'on accusait de dîner chez M. Fauvel.

Il n'en avait rien résulté que Jacques Landry et Marietta ayant, — d'après la déclaration de la petite Gervaise, — pris leur dernier repas à sept heures du soir, le double assassinat s'était consommé vers minuit.

En conséquence, de meurtrier avait en lieu des heures de profondes ténèbres à sa disposition pour quitter le château et s'éloigner du théâtre de son crime.

— Il aura été à Malesnay comme une balle, — pensait Jobin, — et prie un train quelconque, montant vers Paris en descendant vers le Havre... — Peut-être est-il embarqué déjà sur un vapeur transatlantique. — Si cela est nous le saurons, et la télégraphie sous-marine nous permettra de le faire pincer à son débouté...

A cinq heures du matin, le meusnade et en Jean-Marie prenait avec Pomponnette le chemin de la station d'où la dépêche de Jobin devait partir.

En même temps le brigadier venait se rendre aux ordres du juge d'instruction déjà réveillé.

— Commandez trois fiacres, — lui dit ce dernier, — placez le prisonnier en milieu de vous et conduisez-le au château en ayant soin d'éviter toute communication entre lui et les gens du village...

— Empêcher qu'on lui parle... — Imposer silence à quiconque lui adresserait une question ou une injure... — Une fois là-bas, qu'on le garde à vue dans le vestibule comme on le gardait à la mairie, et qu'on m'l'amène...

— Suffit, mon magistrat...

Sidi-Coco venait de passer une triste nuit.

Son agitation, ses angoisses étaient d'abord devenues presque effrayantes en voyant que le juge d'instruction ne le faisait point appeler.

Puis, peu à peu, à mesure que s'écoulaient les heures, cette crise de colère et de désespoir s'était amoindrie, vers le matin une prostration physique et morale à peu près complète succédait à l'effroyable surexcitation nerveuse du commencement de la nuit.

Quant au point du jour le brigadier entra dans la prison communale avec trois hommes et dit :

— « Nous venons vous chercher... » — le ventriloque se redressa.

— Où me conduisez-vous ? — demanda-t-il.

— Vous le verrez.

— Le juge d'instruction m'attend, n'est-ce pas ?

— Peut-être oui, peut-être non...

— Voilà, enfin savoir de quoi t'es m'accuse !

— C'est probable...

Après avoir formulé ces réponses peu communicatives, le sous officier ajouta :

— Silence dans les rangs ! plus un mot présentement ! Pas scoléré ! Arrrchez !...

Et les quatre gendarmes, serrant étroitement le prisonnier, prirent la direction du château qu'ils atteignirent sans avoir rencontré plus de cinq ou six villageois qui, la bouche béante et les pruneelles dilatées, firent haite pour les voir passer et les suivirent longtemps des yeux.

Jobin se trouvait déjà dans le vestibule où on introduisit le prisonnier, mais, ce dernier comme un soldat de la consigne donnée par le magistrat, il ne lui adressa point le parole.

Sidi-Coco, à qui le brigadier latine l'ordre de s'asseoir sur une banquette, s'écria :

— Je ne veis pas le juge !... — Va-t-il enfin venir m'entendre ? — Pour l'amour de Dieu, qu'il se hâte ! Il me semble que je deviens fou !

— Patience ! — répliqua le sous-officier. Sacrédieu, vous avez été soldat ! Soyez homme !...

— Et Jacques Landry, — reprit le ventriloque, — sait-il que je suis arrêté et que je suis ici ?... — Il me connaît bien, Jacques Landry, quoiqu'il ne m'aime pas beaucoup... — Ne puis-je le voir ? Je voudrais lui dire un mot... rien qu'un mot...

Les gendarmes, en entendant Sidi-Coco prononcer le nom de Jacques Landry, échangèrent un regard chargé d'inquiétude stupeur.

— Tonnerre du diable ! murmura l'un d'eux, voilà un rude gaillard, et qui sait bien son rôle !

Le ventriloque, comprenant qu'on ne lui répondrait pas, appuya ses coudes sur ses genoux et cacha son visage dans ses mains.

Il était depuis plus d'une demi-heure immobile en cette attitude. On ne le sentait vivant qu'en voyant ses épaules agitées par une sorte de tressaillement convulsif.

Le juge d'instruction entra, escorté de son greffier.

En entendant les pas des nouveaux venus retentir sur les dalles du vestibule, le prisonnier releva la tête.

Il devina qu'il se trouvait en présence du magistrat de qui son sort allait dépendre ; il se dressa par un élan si brusque que deux gendarmes se rapprochèrent de lui avec défiance, et il s'écria :

— C'est par votre volonté, monsieur, qu'hier au soir on est venu s'emparer de moi ! C'est par votre volonté que, depuis tant d'heures, je suis prisonnier !... N'est-il pas juste qu'on m'apprenne ce que j'ai fait pour mériter cela ? N'est-il pas juste qu'à la fin on me dise de quoi l'on m'accuse ?

(*A suivre*).

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ

SUPERIEURE DE LA MAISON

PAR SA QUALITÉ ET SA TRADITIONS

DR. Rue Nationale, Lille